

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2024-09-02

Séance du 10 septembre 2024

Avis du CSRPN de Normandie

Demande d'autorisation d'organisation d'un trail traversant la Réserve naturelle régionale « Pierriers de Normandie » (Orne – gestionnaire : PNR Normandie Maine).

Présentation du dossier

La demande d'autorisation de passage par la Réserve naturelle régionale (RNR) des pierriers de Normandie d'un trail organisé les 28 et 29 septembre prochains par la Société Publique Locale (SPL) « Destination Touristique Domfront Bagnoles » a été présentée directement en plénière du CSRPN, par Julien Lesclavec (représentant la Région Normandie, autorité de tutelle des réserves naturelles régionales).

En préambule, il est rappelé la réglementation de la réserve, qui interdit dans son article « 4.7 » toute activité sportive à l'exception de l'escalade, et soumet à autorisation du président du Conseil Régional toute manifestation collective.

Les principales caractéristiques de la RNR, sa vocation multisites, le lien à la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie (propriétaire et co-membre de la SPL organisatrice du Trail) du premier site du Roc au Chien sont également présentés. Il est précisé la pré-existence au classement de sentiers de randonnée et de trail traversant le site, et le fait qu'il constitue une vitrine en contexte urbain relativement fréquenté.

L'avis du Parc naturel régional Normandie Maine, gestionnaire de la réserve est présenté, en mettant en avant les principaux enjeux du site connus à ce jour (géologique, géomorphologique et bryolo-chénique). Le tracé du passage du trail envisagé et les principaux impacts pressentis (risque érosion du sentier et risque divagation de spectateurs et piétinement en bordure de chemin) sont également abordés. En ressortent ces principales préconisations suivantes :

- Réunion avec l'organisatrice en amont de la manifestation pour :
 - Echanger sur l'organisation de la manifestation, présentation de la réserve, enjeux, sensibilité des chemins...
 - Définir l'emplacement de la rubalise (notamment / aux espèces patrimoniales présente sur le talus)
 - Présenter des secteurs sensibles du chemin / biodiversité (bryoflore, lichens)

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- Limiter la présence de personnes (hors coureurs) dans la réserve (derrière la rubalise) aux organisateurs, personnes de secours. Interdire l'accès aux spectateurs à la réserve durant l'événement (pose de rubalise aux entrées de la réserve)

Interdire le public dans la réserve durant les épreuves

- Mettre en place un suivi des impacts des coureurs avec la réalisation de photos les semaines précédant et suivant l'évènement (5 placettes minimum)
- Concernant plus spécifiquement l'impact sur la bryoflore et les lichens patrimoniaux, de nouvelles investigations et un suivi annuel sera à envisager

Principales remarques du CSRPN :

Les membres du CSRPN s'interrogent sur la manière d'objectiver l'incidence de la fréquentation du sentier de trail et plus globalement d'assurer une fréquentation du site en bonne adéquation avec la volonté de préserver et de valoriser la réserve.

Concernant le trail, le passage au travers de la réserve apparaît ponctuel mais avec un nombre successif de participants important, dont il serait intéressant de déterminer un nombre maximum pour les éventuelles prochaines éditions.

La période automnale choisie peut impliquer en cas de pluie, une sensibilité ponctuelle liée aux migrations de d'éventuelles Salamandres.

Le CSRPN n'identifie pas de risque pour les pierriers en tant que tel, constituant une barrière naturelle limitant fortement les possibles divagations.

Par ailleurs le passage ponctuel le long du chemin de trail peut être favorable à la bryoflore, par la remise à nu de micro-habitats, et les possibles disséminations, mais alerte sur le risque de piétinement en bordure de chemin où la présence de Lichen est avérée.

L'encadrement de la manifestation apparaît nécessaire, pour assurer la protection des stations sensibles, empêcher le risque de déchets, de stationnement ou de divagation au sein de la réserve.

Le CSRPN soulève également le risque d'aggravation de l'érosion du sentier, en cas de pluie, mais également d'utilisation de bâtons.

Le départ et l'arrivée étant sur le plateau au-dessus de la réserve laisse penser une limitation du risque d'effet entonnoir qui pourrait apparaître en cas de traversée en début de parcours.

La réflexion sur la valorisation plus globale du site et notamment le projet de belvédère

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

implique une nécessaire amélioration des connaissances des incidences de la fréquentation sur le site, avec la mise en place de suivis et le comptage spatialisé des personnes fréquentant la réserve.

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un avis favorable au passage du Trail « Bagnoles Normandie Trail » sur le chemin de trail présent au sein de la réserve naturelle régionale Pierriers prévu les 28 et 29 septembre 2024.

Au regard des enjeux d'érosion et de risque de dégradation de secteurs à enjeux biologiques, et des préconisations du gestionnaire, le CSRPN émet les recommandations suivantes :

- Accompagnement de l'organisateur du Trail par le Parc naturel régional Normandie-Maine (organisme gestionnaire de la réserve) en amont, afin de :
 - o sensibiliser aux enjeux de la réserve, définir l'emplacement des stations sensibles à matérialiser sur le parcours,
 - o obtenir la garantie d'absence d'utilisation de bâtons, d'absence de spectateurs au sein de la réserve, prévoir la gestion des déchets,
 - o déterminer les stations de suivis (photographie en amont et relevé naturaliste si possible) et réalisation d'un état des lieux initial par le Parc ;
- Accompagnement de l'organisateur du Trail par le Parc naturel régional Normandie-Maine, les 2 jours concernés par l'évènement, afin de :
 - o assurer l'absence de spectateur au sein de la réserve
 - o vérifier le bon respect des règles établies (absence d'utilisation des bâtons au sein du sentier dans la réserve et non divagation)
 - o identifier la réalité des risques de piétinements au regard des passages des participants
 - o sensibiliser/informer les personnes présentes rencontrées sur site

Par ailleurs, le CSRPN formule plus généralement, pour la gestion de la fréquentation au sein de la réserve, les préconisations suivantes :

- intérêt de doter le site d'outils de suivis de la fréquentation sur les différents cheminements existants au sein de la réserve,
- nécessité de mettre en place un suivi avec relevés naturalistes et photos sur des placettes permanentes, notamment concernant la bryoflore et les lichens patrimoniaux,
- rechercher et documenter l'impact sur d'autres groupes taxonomiques à enjeux de la réserve, notamment concernant les invertébrés, et améliorer l'état des connaissances naturalistes du site,

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- recueillir des retours d'expériences en termes d'érosion, notamment auprès d'autres gestionnaires d'aires protégées et du lycée agricole de Sées ayant expérimenté une méthode,
- améliorer et accentuer le dialogue auprès de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, la SPL et les différents usagers pour construire le projet de valorisation du site.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le Président du CSRPN



M. Thierry LECOMTE